



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-143 bis

Publié le 13 mai 2020

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Arrêté modificatif n°4 du 13 mai 2020 portant modification des membres du conseil de la Caisse d'Assurance Maladie des Flandres

Arrêté modificatif n°5 du 13 mai 2020 portant modification des membres du conseil de la Caisse d'Assurance Maladie de l'Artois

Arrêté modificatif n°5 du 13 mai 2020 portant modification des membres du conseil de la Caisse d'Assurance Maladie de Lille-Douai

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté de délégation de signature spéciale à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI locale de l'Artois et à Monsieur Alain LEFEBVRE, Directeur Général de PORTS DE LILLE, à l'effet de signer et accomplir les formalités se rapportant à différentes conventions à signer entre les concessions des Ports de Lille et du Port de Béthune-Beuvry, conventions nommées dans ladite délégation

REGION ACADEMIQUE DES HAUTS DE FRANCE- ACADEMIE DE LILLE

Arrêté de subdélégation rectorale de signature de la rectrice de région académique à ses collaborateurs dans les secteurs de gestion financière

Ministère des solidarités et de la santé

**ARRÊTÉ modificatif n° 4 du 13 mai 2020
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2018 à effet au 4 avril 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 28 mai 2018, 15 février 2019 et 12 novembre 2019 ;

Vu la modification formulée par la fédération de la mutualité française (FNMF).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 21 mars 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation

Suppléants :

Monsieur Michel BOUREL (*en remplacement de M. Denis CRINQUETTE*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 13 mai 2020

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ministère des solidarités et de la santé

**ARRÊTÉ modificatif n° 5 du 13 mai 2020
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2018, portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 24 mai 2018, 25 octobre 2019, 20 novembre 2019 et 17 décembre 2019 ;

Vu la modification formulée par la fédération de la mutualité française (FNMF).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 29 mars 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation

Suppléants :

Mme Bernadette BOCQUILLON (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 13 mai 2020

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Ministère des solidarités et de la santé

**ARRÊTÉ modificatif n° 5 du 13 mai 2020
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 28 mai 2018, 13 décembre 2018, 25 novembre 2019 et 27 janvier 2020 ;

Vu la modification formulée par la fédération de la mutualité française (FNMF).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation
Titulaires :**

Madame Anne-Sophie CANDELLIER (*en remplacement de Mme Martine DROMBY*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 13 mai 2020

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI locale de l'ARTOIS et à Monsieur Alain LEFEBVRE, Directeur Général de PORTS DE LILLE,

A l'effet de signer et accomplir les formalités se rapportant :

- Au contrat d'apport d'affaires à signer entre les concessions des Ports de Lille et du Port de Béthune-Beuvry,
- A la convention de mandat relative aux prestations de manutention à signer entre les concessions des Ports de Lille et du Port de Béthune-Beuvry.

M. Jean-Marc DEVISE sera signataire des conventions pour la concession de Béthune-Beuvry.

M. Alain LEFEBRE sera signataire des conventions pour la concession des Ports de Lille.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 22 avril 2020

Philippe HOURDAIN





RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**ARRETE DE SUBDELEGATION RECTORALE DE SIGNATURE
DANS LES SECTEURS DE GESTION FINANCIERE**

**LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret présidentiel du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL en qualité de rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le Ministère de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pris en application des articles 88-III et 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu les décisions des 4 décembre 2019 de nomination des responsables de BOP et UO des académies ;

Vu l'arrêté de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 4 février 2020 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Stéphanie DAMERON, rectrice de l'académie d'Amiens**, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 cité en visa :

- La gestion des autorisations d'engagement et de paiement au titre de l'unité opérationnelle 214 dans la limite des enveloppes allouées ;
- Sur le budget opérationnel 231, à l'effet d'engager juridiquement les dépenses nées des décisions des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et les aides aux mérites, à compter du 1^{er} mars 2020

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie DAMERON, **Madame Delphine VIOT-LEGOUDA**, Secrétaire générale de l'académie d'Amiens dispose de la délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Michel DAUMIN**, Secrétaire général de région académique des Hauts-de-France et à **Monsieur Stéphane DESMONS**, Secrétaire général adjoint de région académique des Hauts-de-France à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 cité en visa dans les domaines se rapportant aux champs de compétence de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, politique immobilière, la formation professionnelle initiale et continue, la gestion de la carte des formations professionnelles, l'information et à l'orientation, les achats, le BOP régional 214, les fonds européens et le CPER pour la région académique Hauts-de-France, des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Louis BERGEZ**, attaché principal d'administration de l'Etat, responsable du service de région académique de l'enseignement supérieur dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BERGEZ, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur Eric BILLOT, adjoint au chef de service, attaché principal d'administration de l'Etat au service de région académique de l'enseignement supérieur ;

Monsieur Damien FREBOURG, attaché principal d'administration de l'Etat au service de région académique de l'enseignement supérieur ;

Monsieur Alexandre LE BRUN, attaché d'administration de l'Etat au service de région académique de l'enseignement supérieur ;

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Nathalie PETITPREZ**, ingénieure régionale de l'équipement, responsable du service de région académique de la politique immobilière, pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nathalie PETITPREZ**, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur Frédéric PATER, attaché principal d'administration de l'Etat, au service de région académique de la politique immobilière

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est donnée à, **Madame Anne HUCHEROT**, attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du service régional des achats pour la signature des pièces justificatives de dépenses

ARTICLE 6 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Paul-Eric PIERRE**, Secrétaire général de l'académie de Lille, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille.

ARTICLE 7 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Jérôme COLSON et Monsieur Sébastien VAUTHEROT**, Secrétaires généraux-adjoints de l'académie de Lille à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille en ce qui concerne la gestion des personnels, la modernisation de l'administration et les moyens.

ARTICLE 8 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur François-Xavier MICHAU**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du département des affaires budgétaires dans les domaines de :

- la délégation générale en matière financière
- la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses
- la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale
- la délégation de signature pour les opérations de clôture comptable (rattachement)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier MICHAU la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Jocelyne VERSTRAETE, adjointe au chef de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, adjointe au département des affaires budgétaires, responsable des opérations d'inventaire (clôture comptable)

Monsieur Pierre MONCOMBLE, attaché principal d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité d'adjoint au chef du Centre de services partagés et suppléant du responsable des opérations d'inventaire

Madame Aude BLONDEAU, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité de coordonnateur paye

Madame Anne-Sophie LANGLOIS, attachée d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité de chef de bureau du budget et responsable de programmation, responsable du budget opérationnel de programme sur CHORUS, responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2 (clôture comptable)

Madame Marie DUCRON, attachée principale d'administration de l'Etat au département des affaires budgétaires, en qualité d'adjointe au chef de bureau du budget et suppléante du responsable de programmation, du responsable du budget opérationnel de programme sur CHORUS et responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2 (clôture comptable),

Pour la plateforme Centre de services partagés (CSP), les personnes suivantes ont délégation dans la limite des attributions des habilitations CHORUS précisées en annexe :

Monsieur Xavier MASSA, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires

Monsieur Loïc FINNE, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires

Monsieur Benjamin LAURENGE, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires

Madame Karine BANDE, adjointe administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires

Madame Christine PRUVOT, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires

Madame Françoise BOULANGER, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au département des affaires budgétaires

(les habilitations accordées à ces personnels dans l'application Chorus sont détaillées en annexe)

ARTICLE 9 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Françoise LOUCHAERT**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département des personnels enseignants, dans les domaines de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels, des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise LOUCHAERT, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

Madame Anne-Laure FERMEY, adjointe à la cheffe de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants

Madame Lucie BLAIN, adjointe à la cheffe de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants

ARTICLE 10 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur David HURIAUX**, administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef du département des personnels d'encadrement et administratifs, dans le domaine de la délégation de signature pour tous les actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David HURIAUX, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

Madame Karine DE FEUARDENT, adjointe au chef de division, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels d'encadrement et administratifs

ARTICLE 11 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Renaud CREACH**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives, dans les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de politique pédagogique et éducative, de relations internationales et dispositifs pédagogiques innovants

ARTICLE 12 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sandrine WILLOT**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du pôle académique des affaires juridiques dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives des dépenses en matière juridique dans la limite des attributions du service

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine WILLOT la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Séverine BACQUEVILLE, adjointe à la cheffe de pôle, attachée d'administration de l'Etat au pôle académique des affaires juridiques

ARTICLE 13 : En ce qui concerne les frais de déplacement engagés par les personnels de l'académie (hors formation continue et hors examens et concours) la subdélégation de signature sera exercée par **Monsieur Joël SURIG**, Inspecteur - d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Joël SURIG**, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Hélène SMUKALA, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des affaires générales, financières et de l'action sociale

ARTICLE 14 : En ce qui concerne les frais des bourses nationales du second degré, la subdélégation de signature sera exercée par **Monsieur Jean-Yves BESSOL**, Inspecteur - d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département du Nord

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Yves BESSOL**, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur Benjamin AUBERT, chef du service académique des bourses, pour tous les actes et décisions pris dans le cadre du service mutualisé des bourses nationales du second degré pour l'ensemble de l'académie de Lille

ARTICLE 15 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sylvie DUFRECHOU**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département de l'enseignement privé, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels de l'enseignement privé, pour la signature des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale ainsi que les domaines de la délégation pour l'engagement et la signature des pièces justificatives des dépenses en matière de crédits pédagogique, fonds sociaux destinés aux élèves et forfait d'externat

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie DUFRECHOU, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

Monsieur Axel DELAHAYE, adjoint à la cheffe de département, attaché principal d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

Madame Solange NOREK, cheffe du bureau de gestion des contractuels du second degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

Madame Charlotte BOUSSEMART, cheffe du bureau de gestion des contractuels du second degré, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

Madame Hamida BELHADJ, cheffe du bureau de gestion des remplacements, attachée d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

Madame Sophie BATIQUE, cheffe du bureau de gestion des contractuels du 1^{er} degré, attachée principale d'administration de l'Etat au département de l'enseignement privé

ARTICLE 16 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Isabelle MONCOMBLE**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de la formation des personnels, pour tous les actes et décisions se rapportant à la formation des personnels, dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MONCOMBLE, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Laurence MURAWSKI, adjointe à la cheffe de division, attachée principale d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

Madame Stéphanie GENEVE, cheffe du bureau de gestion de la formation des personnels d'encadrement et ATSS et des affaires générales, attachée principale d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

Monsieur Vincent COUELLE, chef du bureau de gestion de la formation enseignants 1^{er} et 2nd degré, attaché d'administration de l'Etat à la division de la formation des personnels

ARTICLE 17 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Alain RICHARD**, attaché d'administration de l'Etat hors classe, chef de la division des prestations aux personnels dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RICHARD la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Corinne LEGLEYE, adjointe au chef de division, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels

Madame Karine BAUDUIN, attachée principale d'administration de l'Etat à la division des prestations aux personnels, pour la signature des pièces justificatives des dépenses liées aux honoraires médicaux, aux accidents et maladies professionnels et aux rentes

ARTICLE 18 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Sophie NEYRINCK**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département des examens et concours pour toutes les mesures concernant l'organisation administrative et financière des examens et concours

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame NEYRINCK, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Florence RIQUET, adjointe à la cheffe du département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des examens et concours

Monsieur David URBANIAK, adjoint à la cheffe du département, attaché principal d'administration de l'Etat au département des examens et concours

ARTICLE 19 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Aude PLOUVIER**, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de la logistique, dans les domaines de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses concernant la maintenance technique des locaux, la gestion du standard téléphonique, du courrier (sauf DSDEN 62) et des navettes rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale ainsi que les actes de gestion et les dépenses de fonctionnement général, dans la limite de 10 000 euros par opération de dépense.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude PLOUVIER, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur Gaëtan RUBIN, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe de la division de la logistique.

ARTICLE 20 : Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Mohamed BENNANI**, chef de la direction des systèmes d'information dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses ou des bons de commande

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BENNANI, la subdélégation de signature sera exercée par ses adjoints :

Monsieur Laurent GAGNEUIL, ingénieur de recherche à la direction des systèmes d'information

Monsieur Christophe PETIT, ingénieur de recherche à la direction des systèmes d'information

ARTICLE 21 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Julie VIGNERON**, administratrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cheffe du département de l'organisation scolaire dans le domaine de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Julie VIGNERON**, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Laëtitia VERMEULEN, adjointe à la cheffe de division, attachée principale d'administration de l'Etat au département de l'organisation scolaire

ARTICLE 22 : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Marie-Annick DEWUITE**, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au service médical dans le domaine de la délégation pour la constatation du service fait pour les achats de matériels prescrits par les médecins pour l'aménagement de postes de travail des personnels en situation de handicap

ARTICLE 23 : Subdélégation de signature est donnée à :

Madame Ghislaine BACHIMONT, directrice du CIO de Cambrai.

Madame Laurence PERRAULT-LEFEBVRE, directrice du CIO de Lille.

Monsieur Bertrand GASNIER, directeur du CIO de Lille Ouest

Monsieur Ludovic DUPONCHELLE, directeur du CIO du Hainaut Valenciennois.

Madame Odile BOUTELIER, faisant fonction de directrice du CIO de Dunkerque - Flandres.

Madame Valérie CAPOUILLEZ, directrice du CIO du Douaisis.

Madame Sandrine CAILLE, directrice du CIO du Val de Marque.

Madame Martine ABOURIZK-KLEIN, directrice du CIO Lille Est.

Madame Pascale APPLINCOURT, directrice du CIO Sambre-Avesnois

Monsieur Jean-Jacques VERCUCQUE, directeur du CIO de Béthune.

Madame Monique VALLERIE, directrice du CIO de Bruay-la Buisnière.

Madame Pascale MOTYL, directrice du CIO de Hénin-Beaumont.

Monsieur Guy LESNIEWSKI, directeur du CIO de Liévin.

Monsieur Hervé BECUE, directeur du CIO de Montreuil-sur-Mer.

Madame Olivia TILLE, directrice du CIO de Saint-Omer.

pour les engagements de dépenses concernant les centres d'information et d'orientation d'Etat, inférieurs à 300 €.

ARTICLE 24 : Sont exclues de la présente subdélégation :

- tous les actes attributifs de subvention dont le montant de la participation financière de l'Etat est supérieur à 350 000 euros

- quel qu'en soit le montant :
 - o en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle budgétaire, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné
 - o les ordres de réquisition du comptable public
 - o les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement des dépenses
- les décisions relevant les créanciers de l'Etat de la déchéance quadriennale, après avis du comptable assignataire, et en deçà des seuils fixés par le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié :
 - o 7 600 euros pour les créances détenues par les agents de l'Etat en cette qualité
 - o 15 000 euros pour les autres créances. Ce dernier montant peut être porté à 76 000 euros lorsque le créancier met en cause la responsabilité de l'Etat

ARTICLE 25 : L'arrêté de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 4 février 2020 est abrogé.

ARTICLE 26 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 27 : La rectrice de l'académie d'Amiens, le secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France et le secrétaire général de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 28 avril 2020



Valérie CABUIL

Annexe « Habilitations CHORUS »

François-Xavier MICHAU, chef de la division des affaires budgétaires :

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la recette
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG

Jocelyne VERSTRAETE, adjointe au chef de la division des affaires budgétaires, chef du CSP, référent académique CHORUS, responsable des opérations d'inventaire (clôture comptable)

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la recette
- Responsable des engagements de tiers
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG et GDU
- RBOP RUO

Pierre MONCOMBLE, adjoint au chef du CSP, suppléant au responsable des opérations d'inventaire (clôture comptable)

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Pilote des crédits de paiement
- Responsable de la recette
- Responsable des engagements de tiers
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Correspondant TFG et GDU
- RBOP RUO

Aude BLONDEAU coordonnateur paie

- Responsable de la recette
- Responsable des engagements de tiers

Anne-Sophie LANGLOIS, chef du bureau du budget, responsable des opérations d'inventaire pour le titre 2

- Responsable de la programmation budgétaire RBOP – RBOP - RUO
- Responsable de la programmation des recettes
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations
- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait

Marie DUCRON, adjointe au chef du bureau du budget

- Suppléante du responsable de la programmation budgétaire RBOP - RBOP

Christine PRUVOT, chef de section au Centre de services Partagés (CSP)

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait

Xavier MASSA, chef de section au CSP

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait
- Responsable de la Comptabilité Auxiliaire des Immobilisations

Loïc FINNE, gestionnaire au CSP

- Responsable des EJ/DP
- Certificateur de service fait

Karine BANDE — Benjamin LAURENCE- Françoise BOULANGER, gestionnaires au CSP

- Certificateur de service fait